

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la Convocation :	13 novembre 2024
Date de publication :	26 novembre 2024
Conseillers en exercice :	11
Présents :	9
Votants :	9

Le 25 novembre 2024
à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, **sous la présidence** de Mme Carole THOUESNY, Maire.

Étaient présents:

Mmes Valérie BEAUSEIGNEUR – Corinne HOFFFEL - Lysiane PY - Myriam PETHITHORY (arrivée à 18 h20) - Pascale PION
MM Daniel BERTHAUD - Olivier CARREY - Gérard BOICHOT formant la majorité des membres en exercice.

Résultat du vote
- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Absents excusés : Mme - Céline SCHWARTZ
M Jean-Pierre MUSSIO

Procurations : Néant

M. Gérard BOICHOT a été élu **secrétaire**.

OBJET: Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel **(R.I.F.S.E.E.P. composé de l'I.F.S.E. et éventuellement du C.I.A.). Modification**

Le Maire rappelle la délibération n° 39 du 11 octobre 2018 mettant en œuvre le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel **(R.I.F.S.E.E.P. composé de l'I.F.S.E. et éventuellement du C.I.A.)**

Cette délibération ne prévoyant aucune disposition en cas de temps partiel thérapeutique d'un agent, il convient de compléter la délibération.

L'exposé du maire entendu, le conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide d'ajouter à l'article 5 la phrase suivante :

En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service), ou temps partiel thérapeutique, l'I.F.S.E. suivra le sort du traitement.

Les autres dispositions de la délibération restant inchangés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

DASLE, le 26 novembre 2024

Madame Le Maire,



Envoyé en préfecture le 27/11/2024
Reçu en préfecture le 27/11/2024
Publié le 27 NOV 2024
ID : 025-212501969-20241125-DCM_2024_69-DE

Carole THOUESNY